

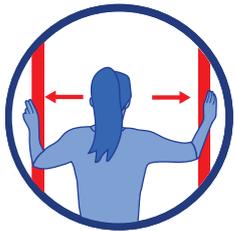
INFO CORONAVIRUS

11 FÉVRIER 2020 - N°74

MESURES SANITAIRES RENFORCÉES

Dans l'objectif d'éviter un reconfinement et en réaction à l'apparition de « variants » plus contagieux, le gouvernement renforce les mesures sanitaires. Voici comment elles vont se décliner dans notre quotidien professionnel.

Les préventeur·rice·s de la direction qualité de vie et santé au travail se déplacent sur les sites de travail pour aider à la mise en place très concrète de ces mesures.



1. Aération des salles

- Les vestiaires, les ateliers, les lieux d'accueil du public, les bureaux et les salles de réunion **doivent être aérés quelques minutes toutes les heures.**



2. Distances physiques :

- La distance minimale est portée à **2 mètres** entre 2 personnes qui ne portent pas de masques (tisaneries, vestiaires, espace de restauration), y compris en extérieur (pause café ou cigarette).



3. Télétravail ou travail à distance :

- L'**organisation du travail** dans les services relève des encadrant·e·s.
- Le **télétravail** (ou travail à distance), quand il est possible, est nécessaire pour prévenir la propagation du virus et peut être exercé **jusqu'à 5 jours par semaine.**



4. Port du masque :

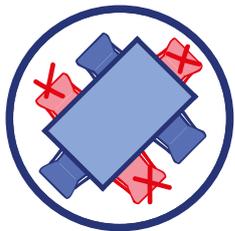
- Le **port du masque** chirurgical fourni par la collectivité, ou à défaut d'un masque de catégorie 1 (signalé sur l'emballage), **est obligatoire sur les lieux de travail.** Les masques « fait-maison » ne sont plus tolérés.

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

Nantes
Métropole

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC

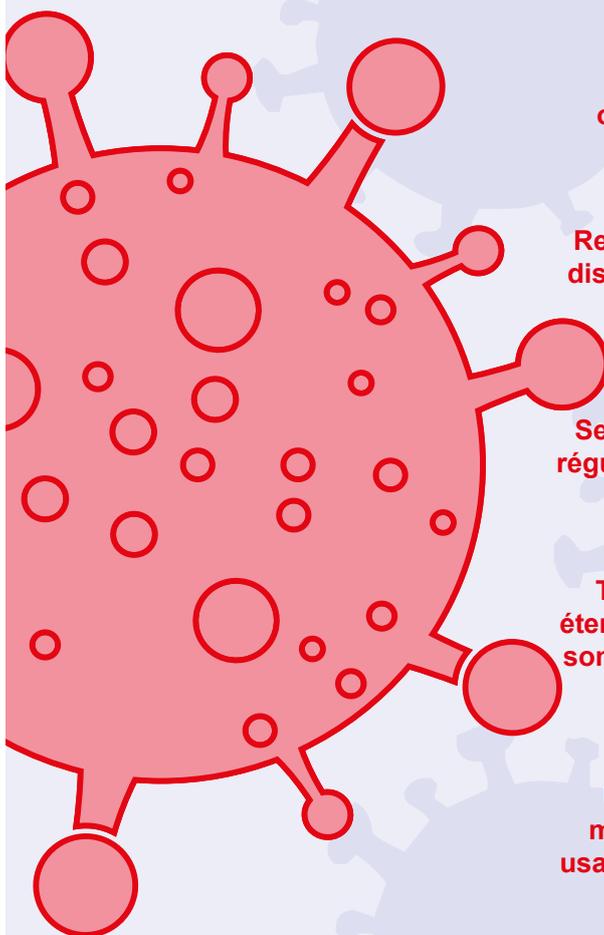


5. Réunions

- Les réunions doivent se tenir au maximum en distanciel.
- Si une réunion est organisée en présentiel, ou mixe présentiel et distanciel, **les jauges** indiquées sur Panda et dans les salles, **ainsi que l'ensemble des mesures barrières doivent être respectés** (aération, masques chirurgicaux, nettoyage de sa place, ...)
- Les réunions externes ne peuvent excéder 6 personnes.

LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS

CONTINUONS À NOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Port du
masque
obligatoire



Respecter la
distanciation
physique



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou
éternuer dans
son coude ou
dans un
mouchoir



Utiliser un
mouchoir à
usage unique
et le jeter



Réalisation / Conception : direction communication interne | Octobre 2020

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

